



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1894

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Requalification du secteur Mazagran - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1894**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Requalification du secteur Mazagran - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1498 du 31 mai 2010, le conseil de Communauté lançait l'engagement du projet Mazagran en autorisant une première individualisation d'autorisation de programme pour procéder aux études et acquisitions nécessaires à la réalisation d'une première tranche d'espaces publics.

Pour les tranches suivantes, des emplacements réservés permettent à la collectivité de pouvoir acquérir les tènements nécessaires au projet, au gré des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Pour assurer la réalisation du projet de requalification du secteur Mazagran, il est nécessaire d'acquérir les tènements situés sur les emplacements réservés au fur et à mesure de leurs mises en vente, de pouvoir procéder, éventuellement, aux évictions des activités qui s'y trouvent voire de pouvoir démolir les constructions vétustes suite à leur acquisition.

Ainsi, la Communauté urbaine va se porter acquéreur, suite à une DIA, de la parcelle 69387AN85, située au 28, rue S. Reinach à Lyon 7°. La Communauté urbaine souhaite également acquérir le tènement occupé par le garage Cocquard au 44, rue de Marseille, dont le bail arrive à échéance. Des indemnités d'éviction devront être versées à la société occupante et les bâtiments vides seront ensuite démolis par les services communautaires.

Les estimations de ces coûts s'élèvent à 1 240 000 € ;

Il est donc proposé au conseil de Communauté d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 240 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe des acquisitions nécessaires au projet et celui de la prise en charge des coûts d'éviction et de démolitions des constructions acquises, situées sur les emprises du futur projet d'aménagement du secteur Mazagran à Lyon 7°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A-2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 2152 individualisée le 31 mai 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 240 000 € à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en 2011,
- 440 000 € en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 840 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.